



Institut Militaire de Documentation d'Evaluation et de Prospective

Revue STRATEGIA

Dépôt Légal: 2014-3027/ISSN: 2335-1705 /EISSN: 2830-9464

Revue semestrielle scientifique académique traitant les questions inhérentes à la défense et à la prospective

La géopolitique de l'Arctique The geopolitics of the Arctic

Chercheur, Mohamed YEDJER

Institut Militaire de Documentation d'Evaluation et de Prospective, (Algérie)

E-mail : mohamed_yedjer@yahoo.fr

Résumé

L'Arctique émerge sur la scène internationale, du fait du phénomène du réchauffement climatique et des enjeux économiques et militaires considérables qu'il présente (routes maritimes, détroits, ressources énergétiques, terres rares, activités militaires, etc.), ce qui fait de lui, désormais, un espace de compétition entre pays riverains et autres, en quête d'affirmation sur la scène mondiale et à la recherche de l'exploitation des ressources naturelles, comme les Etats-Unis et la Russie. Les pays qui le convoitent sont les membres du Conseil de l'Arctique : Etats-Unis, Russie, Norvège, Finlande, Suède, Danemark, Canada et Islande, auxquels s'ajoutent les Etats émergents de l'Arctique, en particulier la Chine, qui souhaite accéder aux ressources de cet espace et qui s'est déclarée Etat « proche de l'Arctique », et l'Inde, qui s'inquiète des conséquences du réchauffement climatique.

Mots clés : Arctique, réchauffement climatique, ressources naturelles, puissances, routes maritimes, zones économiques exclusives, Conseil de l'Arctique.

Abstract

The Arctic emerges on the international scene due to climate warming phenomenon and to the considerable economic and military challenges that it presents (maritime routes, straits, energy resources, rare earths, military activities), which makes of it, from now on, an area of competition between bordering and different countries, in search of assertion on the world scene and with the research of the exploitation of the natural resources, like the United States and Russia. The countries which covet the Arctic are the members of the Council of the Arctic: United States, Russia, Norway, Finland, Sweden, Denmark, Canada and Iceland. Then, there are the emergent States of the Arctic, in fact China, which wishes to reach the resources of this area and who declared itself “near to the Arctic”, and India, who worries about the consequences of climate warming.

Keywords: The Arctic, climate warming, natural resources, powers, sea routes, exclusive economic zones, the Council of the Arctic.

Introduction

La géopolitique est « l'étude de la politique de puissance des Etats, privilégiant le cadre géographique (territorial, spatial et international) et intégrant les leçons de l'histoire et le poids du contexte. La géopolitique est fondée sur les systèmes de représentation réciproques des comportements des différents acteurs et de leurs projets. Son champ d'action est multidisciplinaire : politique, militaire, économique, scientifique et technique, social et culturel » (Garcin, 2013, p. 9).

Dans ce cadre, les dynamiques géopolitiques de l'Arctique s'inscrivent à la fois dans un contexte régional marqué par des revendications territoriales, et dans un contexte global de tensions accrues entre la Russie et l'Occident. A cela, s'ajoute la fonte des glaces arctiques qui exacerbe ces tensions, en raison des nouvelles routes

maritimes qui pourraient apparaître. C'est dans cette optique, que s'inscrit la problématique de ce sujet. Elle concerne les convoitises qui dépassent celles des Etats limitrophes de l'Arctique, ce qui pourrait provoquer une source de conflictualité à propos, entre autres, des droits d'exploitation des ressources naturelles (pêche, hydrocarbures et minerais). Cette problématique interroge les points suivants : quels enjeux représente l'Arctique aussi bien pour les pays riverains, que pour le reste des pays concernés ? Et mis à part la compétition économique, n'assistons-nous pas à un bouleversement géopolitique dû à l'apparition d'une nouvelle aire de confrontation stratégique entre puissances ?

L'Arctique fait l'objet de moult intérêts. Il concerne les Etats-Unis, le Canada, la Russie, la Norvège et le Danemark (à travers le Groenland), riverains de l'océan Arctique ainsi que la Suède, la Finlande et l'Islande. A ces pays, s'ajoutent, principalement, la Chine et certains Etats membres de l'OTAN et ce, en raison des intérêts et des enjeux de cette zone. (voir figure 1)

Figure 1: Carte de l'Arctique



Source: Carte modifiée par l'auteur.

1- Routes maritimes arctiques : entre contentieux juridiques et réchauffement climatique

Dans l'histoire, l'Arctique avait été peuplé par les Inuits (Esquimaux) près de 20 000 ans av. J.C., lesquels auraient traversé le détroit de Béring à pied, la banquise rejoignant la Sibérie extrême-orientale à l'Alaska. Vinrent par la suite les différentes conquêtes de cet espace, marquées par les grandes explorations maritimes, terrestres et aériennes, puis la découverte du Groenland, par le Norvégien Eric le Rouge, en 986. L'île islandaise avait servi de base arrière aux déplacements des Vikings, de « support logistique » du VIII^{ème} au XI^{ème} siècles (Garcin, 2013, pp. 18-30).

Nouvelle scène internationale où les politiques de puissance commencent à se déployer, l'Arctique est plus que jamais concerné par la géopolitique, il en est d'ailleurs le théâtre, en raison de sa superficie (16,5 millions km²), près de six fois la superficie de la Méditerranée (2,5 millions km²) et des richesses minières et en hydrocarbures et des routes maritimes qu'il peut offrir dans un avenir proche.

Pour ce faire, la fonte partielle de l'Arctique est objet de moult enjeux. La banquise estivale devant disparaître au cours des prochaines années, selon les experts sur le sujet, quand bien même elle se reformerait dans la période hivernale. L'Arctique deviendrait ainsi, une fois par an, une mer interocéanique. En Arctique, le recul de la surface couverte par la banquise s'accélère : en septembre 2020, celle-ci a atteint son plus faible niveau historique à la fin de l'été avec 3,74 millions de km² comparés aux 7 millions en moyenne entre 1979 et 1983. A ce rythme, l'Arctique pourrait être libre de glaces au moins une fois avant 2050 et la banquise pourrait disparaître environ un été sur deux entre 2060 et 2080 (Garcin, 2013, p. 49). Dans un tel contexte, la navigation entre l'océan Atlantique et le pôle Nord se fera par l'Arctique plusieurs mois dans l'année.

En Arctique, trois routes sont à prévoir : le passage du Nord-Est, celui du Nord-Ouest et le pôle Nord. Théoriquement, ces passages permettraient de faire des économies importantes, jusqu'à environ 40%

en distance (Granholt & Wedin, 2015). Les passages du Nord-Ouest canadien et du Nord russe procurent un gain de distance appréciable. En outre, les passages arctiques présentent d'autres avantages : ils ne sont pas exposés à la piraterie maritime (mer de Chine méridionale et golfe d'Aden), ni au terrorisme.

L'Arctique est régi par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer conférant aux Etats riverains un droit d'exploration des ressources. Ces dernières sont en grande partie réparties dans les territoires et les Zones Economiques Exclusives (ZEE) des Etats membres du Conseil de l'Arctique¹.

La Convention de Montego Bay de 1982, sur le droit de la mer, s'applique sur l'Arctique, même si elle n'avait pas prévu à l'époque, les conséquences du réchauffement de la planète sur la région (nouveaux tracés des eaux territoriales, ouverture possible de routes maritimes arctiques) et la fonte de la banquise. La Convention a donné également lieu à une suite d'accords spécifiques importants : minerais, pêche, protection de l'environnement (Garcin, 2013, p. 85).

L'acte juridique de l'Arctique remonte au 28 mai 2008, date durant laquelle les cinq pays riverains - Canada, Danemark, Etats-Unis, Norvège, Russie (G5) - ont signé la Déclaration d'Ilulissat (Groenland). Sous réserve d'un accord, lesdits pays peuvent explorer et exploiter des ressources stratégiques, ce que le Traité de l'Antarctique ne permet pas². En effet, en vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, ces cinq Etats ont le droit légal d'exploiter les ressources naturelles de l'Arctique dans leurs Zones Economiques Exclusives (ZEE).

Malgré ce cadre juridique, le passage en Arctique fut problématique entre les Etats riverains. Le contentieux des Etats-Unis avec le Canada

1. C'est à cet effet, qu'a été créé, en 1996 à Ottawa, le Conseil de l'Arctique qui regroupe 8 Etats (Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, Islande, Norvège, Russie et Suède), en vue de la protection de l'environnement arctique, car les déversements de pétrole représentent un grand risque pour les écosystèmes arctiques marins.

2. Dit aussi Traité de Washington, signé en 1959, entré en vigueur en 1961, d'une durée illimitée, concerne les terres et les mers en dessous de 60° de latitude sud. Il concerne 12 Etats à l'origine : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Chili, Etats-Unis, France, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et URSS.

porte sur le passage Nord-Ouest. Depuis plus de 60 ans, les Américains violent la souveraineté canadienne en faisant passer leurs navires dans le passage. A cet effet, face aux agissements des Etats-Unis, à l'instar du passage du superpétrolier américain de 150 000 tonnes, le Manhattan (en 1968), en 1969, le Canada promulgua une loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, lesquelles s'étendaient sur 100 milles marins (180 km à partir des côtes). Les Etats-Unis exprimèrent aussitôt leur refus catégorique, en raison qu'ils devaient bénéficier de la « liberté de navigation » dans le monde entier. En 1985, compte tenu du passage du brise-glace américain Polar Sea, le Canada délimita ses eaux intérieures et sa ZEE, ce qui provoqua la contestation des Etats-Unis et de l'Europe (Garcin, 2013, p. 86).

A ces obstacles inhérents au statut légal de ces routes maritimes, s'ajoute le différend entre le Canada et la Russie qui considèrent les passages du Nord-Ouest et du Nord-Est comme étant des eaux intérieures, tandis que les Etats-Unis et l'Union européenne, entre autres, voient qu'il s'agit de détroits internationaux, selon l'article 38 de la Convention de Montego Bay qui stipule que : « tous les navires et aéronefs jouissent du droit de passage en transit sans entrave, à cette restriction près que ce droit ne s'étend pas aux détroits formés par le territoire » (Babin, 2015; Le Conseil de l'Arctique, 2015).

Même si des revendications terrestres ou maritimes existent, entre autres, le Canada et les Etats-Unis, le Canada et le Danemark, les Etats-Unis et la Russie, en 2006, un accord avait été signé entre la Norvège et le Canada. En 2010, la Norvège et la Russie ont signé un traité sur leur frontière maritime, après quarante ans de discussions. Concernant le Svalbard³ norvégien, il est protégé par le Traité de Spitzberg, signé à Paris en 1920, qui reconnaît la souveraineté de la Norvège sur l'archipel du Svalbard³. (voir figure 2)

3. Svalbard, archipel norvégien de l'océan Arctique, au nord-est du Groenland, dont la principale terre est l'île du Spitzberg occidental, qui recèle un gisement houiller; 62 045 km²; 2 504 h (2022), capitale : Longyearbyen, nom local : Svalbard og Jan Mayen.

Figure2: Svalbard dans le grand Nord Européen.

Source: <https://www.csis.org/analysis/arcticgeopolitics-svalbard-archipelago>

Riverains de l'Atlantique via l'Alaska, les Etats-Unis n'ont pas ratifié cette Convention, entrée en vigueur en 1994, à ce jour, en raison du désaccord sur l'exploitation des fonds marins qu'ils veulent étendre jusqu'à 5 000 m. En effet, en Arctique, le tracé du plateau continental de chacun des cinq riverains provoque également la polémique. Ces plateaux peuvent être larges et peu profonds (Alaska américain, Sibérie russe), étroits et très profonds (Canada et Groenland danois). La Russie revendique une part conséquente du sous-sol, allant au-delà du pôle Nord (Garcin, Où en est la course à l'Arctique ?, 2014). Mais le dossier le plus important est celui du Groenland, territoire riche en minerais et hydrocarbures, peuplé de seulement 56 661 habitants (Groenland, 2023), essentiellement des Inuits, colonie danoise jusqu'en 1953, ayant quitté la Communauté Economique Européenne (CEE) en 1985, et territoire autonome, depuis 2009, devrait devenir un lieu de prédilection d'investisseurs américains et chinois (Garcin, 2013, p. 50), déjà entre 2002 et 2011, le Groenland a perdu 215 milliards de tonnes de glace.

L'élévation du niveau de la mer pourrait passer de 1,5 et 2 m d'ici 2100 (Garcin, Qui veut acheter le Groenland?, 2014).

Le statut de ces eaux libres de glaces à l'avenir fait l'objet de différends juridiques (en 2019, la Russie a annoncé avoir découvert et revendiqué cinq nouvelles îles, due à la fonte des glaces, au large de l'archipel de la Nouvelle-Zemble) (Rouet, 2019). Le Canada et la Russie considèrent qu'il s'agira d'eaux intérieures. A l'inverse, les Etats-Unis, la Norvège, riveraine et le Danemark estiment qu'il s'agira de détroits internationaux.

2- Ressources naturelles : l'Arctique futur eldorado ?

La région de l'Arctique présente à la fois des opportunités et des défis. A mesure que la glace arctique recule, des ressources auparavant inaccessibles telles que le pétrole, le gaz et les minéraux deviennent disponibles, ce qui incite les grandes puissances comme les Etats-Unis et la Russie à les exploiter.

L'Arctique possède autour de 30% des réserves énergétiques mondiales. A cela, s'ajoute une abondance des terres rares, nécessaires dans l'industrie de haute technologie et dans l'industrie électronique, à l'instar du Canada et en Russie septentrionale, voire même des gisements au fond de la mer (Gosset, 2021).

La Russie, géant eurasiatique, est, par la répartition de son territoire, le principal Etat arctique. Elle représente un enjeu particulier pour tout Etat voulant s'intéresser à l'Arctique, ses ressources et ses voies maritimes. En effet, la route arctique, la plus empruntée par les navires, borde le territoire russe et, est donc soumise à sa juridiction. Contrairement au Canada, les nombreux ports sur la rive nord de la Russie permettent le ravitaillement ainsi que la réparation des navires empruntant cette route (Gosset, 2021).

L'Arctique est devenu une priorité majeure pour la Russie, du point de vue économique. En 2001, elle a annoncé sa « Stratégie

arctique pour 2020 », qui consiste en les investissements publics et privés dans le Grand Nord, en développant un axe commercial dans la région qui relierait les principaux coins du monde et ce, en recourant aux ports russes pour exporter ses marchandises et matières premières (Marlène, 2020).

Pour ce qui est des Etats-Unis, ils ont une vision globale du monde, y compris leurs intérêts en Arctique. Pour eux, il faut préserver la mobilité globale civile et militaire américaine dans tout l'Arctique. En mer de Beaufort, commune avec le Canada et riche en hydrocarbures, les Etats-Unis se basent sur le principe de l'équidistance (Président George W. Bush, 2009).

Par ailleurs, à la question des hydrocarbures, cruciale pour l'avenir du théâtre arctique, s'ajoute celle des minerais stratégiques, tels que les terres rares. Ce sont des minerais qui comportent une haute valeur ajoutée dans le domaine des techniques de pointe, en particulier l'électricité, l'informatique et l'électronique et la défense.

Ceci dit, l'Arctique n'est pas sans intérêts pour les pays n'appartenant pas à cette étendue géographique. Les débuts de la recherche chinoise en Arctique remontent aux années 1980. Fondé en 1985, le Polar Research Institute of China (PRIC) a pour mission l'organisation des stations et des expéditions polaires ainsi que l'utilisation du brise-glace chinois Xuelong. Grâce à ce brise-glace, la Chine a pris part à trois expéditions polaires en 1999, en 2003 puis en 2008 (Jakobson & Lee, 2013). Entre 1984 et 2013, la Chine a construit trois stations de recherches et mené 31 expéditions polaires dans lesquelles elle a pu inviter des chercheurs étrangers. En 2014, elle bâtit la station Huanghue au Svalbard (Jakobson & Lee, 2013). En mai 2013, la Chine figure parmi les pays ayant eu leur statut de membres observateurs du Conseil de l'Arctique (Babin, 2015, p. 4). Depuis 2018, la Chine ne cesse de revendiquer ses intérêts au Svalbard.

A l'instar de la Chine, le Japon possède aujourd'hui les capacités technologiques, scientifiques et économiques lui permettant d'appréhender le potentiel arctique et d'y jouer un rôle important. En 1990, le Japon a rejoint l'International Arctic Science Committee (IASC) (Tonami & Watters, 2012) et mis en place l'International Northern Sea Route Programme (INSROP). Le Japon possède trois brise-glaces : le Sbirase, le Soya et le Teshio. Le National Institute of Polar Research (NIPR) reste l'Institut principal de recherche polaire au Japon (Tonami & Watters, 2012).

L'acceptation de ces « Géants d'Asie » comme membres observateurs au Conseil arctique relève d'un intérêt stratégique lié au commerce international et aux ressources naturelles de cette région du monde. Ces puissances représentent les plus gros importateurs d'énergie et principaux exportateurs de marchandise dans le monde. Néanmoins, même si le Conseil de l'Arctique constitue un lieu de débat entre ses membres et les pays observateurs, il n'en demeure pas moins que le processus de décision au sein de ce Conseil reste du ressort exclusif de ses membres permanents.

La Corée du Sud dispose d'un brise-glaces, le Araon construit en 2009 (Jakobson & Lee, 2013, p. 45). Ce dernier a conduit des missions de recherche polaire. Pour la Corée du Sud, l'Arctique est un lieu de démonstration de sa supériorité technologique dans les domaines de la construction de navires et de matériel d'extraction de ressources en conditions polaires. A l'instar de la Chine, la Corée du Sud figure parmi les plus grands importateurs de GNL au monde.

Alors que la Chine recherche ses intérêts relatifs aux ressources arctiques, l'Inde semble s'inquiéter davantage du changement climatique dans le Grand-Nord et de ses conséquences sur son territoire. Cependant, l'un des points communs entre les deux pays est le besoin de nouvelles sources d'énergie nécessaires à leurs croissances industrielles. L'Inde a

lancé un programme de recherche arctique en 2007 sur le changement climatique et possède une station de recherche « Himadri », ouverte en 2008 dans la zone.

3- Enjeux politico-sécuritaires en Arctique

En plus des domaines économiques liés à la compétition sur les ressources naturelles, l'Arctique n'est pas exempt d'enjeux politico-sécuritaires pour les pays riverains. Pour les Etats-Unis, la théorie de Brzezinski prédomine, il s'agit de l'endiguement de l'espace eurasiatique et le bloc Russie-Chine, afin de les empêcher de pouvoir rivaliser et détrôner la puissance maritime dominante. Cela signifie que les Etats périphériques d'Europe, du Moyen-Orient, d'Asie du Sud-Est et du Pacifique occidental, doivent rester sous le parapluie américain (Zbigniew, 1997). En effet, pour les Etats-Unis, l'Arctique s'insère naturellement dans un principe global et impérieux, c'est-à-dire une vision globale de leurs intérêts : assurer la mainmise sur les mers et conserver la supériorité maritime mondiale.

L'Arctique constitue, pour les Etats-Unis, un moyen d'endiguement américain. En juin 2019, le Pentagone dans sa stratégie pour l'Arctique, prend acte de la nouvelle compétition stratégique dans cet espace avec la Russie et la Chine. L'objectif étant d'y disposer de forces suffisantes pour garantir la liberté de navigation et de survol, et ainsi empêcher ces deux puissances d'y consolider un passage entre les deux théâtres stratégiques de l'Indo-Pacifique et de l'Europe (Department Of Defense, Arctic Strategy, 2019).

La volonté du Président Trump, en août 2019, d'acheter le Groenland au Danemark, affiche au monde entier la détermination des Etats-Unis à renforcer leur position dans le Grand Nord face à leurs compétiteurs. La réactivation en 2018 du Commandement de la 2^{ème} Flotte de l'US Navy basée à Norfolk en est le meilleur exemple. A cela, s'ajoutent les avions

de patrouille maritime P-8 Poseidon positionnés à la base de Keflavik, en Islande. Hormis leurs deux brise-glaces insuffisants pour naviguer en autonomie à travers la banquise, les Etats-Unis disposent de systèmes de surveillance, de défense et de dissuasion en Arctique (Rénaux, 2022). En outre, l'accord de coopération militaire, entre l'Australie, les Etats-Unis et le Royaume-Uni (AUKUS) en septembre 2021, relève aussi de cette stratégie d'encerclement en s'appuyant sur tous les partenariats essentiels, et qui vise à contrer l'expansionnisme chinois dans l'Indo-Pacifique.

En outre, les Etats-Unis recourent à l'implication de l'OTAN dans les affaires arctiques, s'en réservant la gestion pour leur compte, c'est-à-dire le droit d'être hégémoniques dans tous les espaces maritimes (supériorité maritime), y compris en Arctique, au Grand Nord. Leur vision stratégique mondiale inclut pleinement l'Arctique (Garcin, p. 147).

En effet, le recours des Etats-Unis à l'OTAN dans les questions de l'Arctique repose encore sur le passé des rapports Est-Ouest: poids des réseaux de radars (surveillance et alerte avancée) détecteurs de missiles intercontinentaux, dépendant de coopérations avec le Canada (NORAD) et le Danemark (Groenland, base de Thulé). Pour sa part, le Canada y dispose d'avions de combat F-18 afin d'intercepter d'éventuels avions de reconnaissance ou des bombardiers russes. Pour le Canada, la Russie y est instrumentalisée (en 2010, un bombardier Tupolev TU-95 a été intercepté à 56 km des côtes). Aussi, des avions de guerre anti-sous-marine (P-3C) y sont déployés, des drones et des satellites (Radarsat-2) sont en train de devenir des instruments non négligeables d'observation et de surveillance. Pour les drones américains, ils sont les mieux développés, à savoir le Polar Hawk, dérivé du Global Hawk (Garcin, 2013).

Quant à elle, la Russie réinvestit les bases arctiques délaissées à la chute de l'URSS et y crée une vaste zone à capacité A2/AD (Anti-Access/Area Denial). Ceci se traduit également par des déploiements

réguliers de forces navales, l'établissement de pistes pour son aviation à long rayon d'action (Alra), l'entraînement d'unités spécialisées dans le combat en zone arctique et le programme ambitieux de brise-glaces nucléaires de la classe Arktika (Garcin, 2013, p.147) pour y assurer la navigation à longueur d'année.

A cet effet, en 2009, la Russie a annoncé la militarisation de sa propre région arctique suite au discours du Président Medvedev de septembre 2008 qui insiste sur la nécessité d'y créer des unités militaires afin d'assurer la sécurité dans la région. En 2020, l'Arctique devient la « base stratégique des ressources » naturelles du pays. Et quoiqu'en 2012, un décret du Premier ministre, Vladimir Poutine, portât sur l'accroissement de la présence navale en Arctique, le Chef d'Etat-Major Général, le Général Nikolaï Makarov, déclara en juin 2012 que son pays n'a pas besoin de présence militaire substantielle dans cette région, que tous les différends qui surgissent pouvant être réglés en appliquant les normes du droit international et que la politique de la Russie dans la région a pour objectif de faire de l'Arctique un espace de paix et de coopération en matière de prévention écologique, échange d'informations et exercices communs (Garcin, 2013, p. 147).

S'agissant du Danemark, la base spatiale de Pituffik (base aérienne de Thulé en Groenland) constitue un enjeu géopolitique majeur et un des maillons importants de la chaîne de radars du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). Pour ce qui est de la Norvège, le souci majeur de ce pays est sa proximité avec la Russie. Pour ce faire, l'OTAN reste la pierre angulaire de la stratégie norvégienne (Garcin, 2013, p. 148).

Quant à la France, elle déploie régulièrement en mission dans l'Arctique un Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins (SNLE) pour entraînement ainsi que des bâtiments de la flotte de surface. Chaque nouvelle unité maritime séjourne en Arctique avant sa mise en service opérationnelle. Les troupes d'infanterie de montagne s'y entraînent

régulièrement, notamment en Norvège (entre autres, exercice biannuel Cold Response). A cela, s'ajoute le développement des savoir-faire spécifiques et des équipements adaptés pour intervenir, y compris en urgence, en conditions climatiques extrêmes. A ce titre, des mirages 2000 ont participé en 2009 à un exercice *Red Flag* en Alaska (Garcin, 2013, p. 149).

De ces exemples, il ressort que les enjeux sécuritaires en Arctique sont essentiellement liés à la stabilité nucléaire et à la défense antimissile. Effectivement, cet espace joue un rôle très important pour la stabilité nucléaire. Cette capacité repose particulièrement sur les SNLE, surtout ceux assurant l'équilibre nucléaire entre la Russie et les Etats-Unis.

Dans cette optique, pour les Etats-Unis, séparés de la Russie que par quelques 80 km du détroit de Béring, l'Arctique s'intègre dans le développement de la défense antimissile. Au rôle stratégique des SNLE, s'ajoute la défense antimissile balistique (DAMB). En 2015, il y avait déjà 33 bâtiments avec une capacité DAMB. Pour les Etats-Unis, cette défense antimissile est déployée comme protection contre des attaques de la part de la Corée du Nord ou de l'Iran, mais aussi contre la Russie (Garcin, 2013, p. 150).

Pour sa part, en mars 2015, la Russie a conduit un exercice en Arctique, en mettant en œuvre 80 000 militaires, 220 avions, 41 bâtiments de guerre ainsi que 15 sous-marins. La Russie a également installé un Commandement stratégique intégré pour la région Arctique, en plus des bases aériennes pour la surveillance de cette zone, sur l'ensemble d'îles de Nouvelle-Zemble « Terre nouvelle » (archipel des côtes arctiques de la Russie, entre les mers de Barents et de Kara) (Garcin, 2013, p. 151).

Pour l'heure, conséquemment à la guerre en Ukraine, les travaux du Conseil de l'Arctique se trouvent en partie suspendus en raison du boycott occidental de la Russie. A cela, s'ajoute l'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'OTAN, créant une certaine dynamique au sein de

ce Conseil, consistant à éviter une nouvelle escalade des tensions dans l'Arctique suite à d'éventuelles retombées de la guerre en Ukraine.

Pour la Russie, déployer des troupes pour accéder aux minerais de l'Arctique crée un nouveau flanc qui doit être défendu contre l'OTAN. Pour la Chine, l'accès aux ressources de l'Arctique dans le cadre de son initiative « Route polaire de la soie » accentuera les inquiétudes existantes en Occident, concernant l'influence que la Chine exerce sur l'économie mondiale. La Chine pourrait également renforcer et améliorer ses capacités de recherche dans l'Arctique en coopérant avec les Etats arctiques dans le domaine scientifique, ce qui pourrait renforcer sa position en tant qu'Etat « proche de l'Arctique ».

Pour l'Inde, l'intérêt de la protection du climat dans l'Arctique avec les Etats de cet espace renforcerait son statut en tant que leader du Sud global. La stabilité des moussons est essentielle à la préservation du secteur agricole indien, ce qui pourrait lui permettre de devenir la troisième économie mondiale d'ici 2030. L'Inde possède également une expertise de premier ordre dans les sciences et technologies de l'Arctique, ayant récemment lancé sa première expédition hivernale dans l'Arctique, en 2023. L'utilisation de cette expertise en matière de recherche et de surveillance du climat renforcerait davantage le rôle de l'Inde dans l'espace en question.

L'Arctique est désormais considéré comme un espace de projection de puissance. A cet égard, l'archipel du Svalbard constitue un exemple important, car il a des implications économiques, scientifiques, politiques et sécuritaires pour les Etats du Grand Nord, les Etats-Unis et l'OTAN. La présence et les intérêts de la Russie dans le Svalbard ainsi que la proximité de cet espace des sites militaires russes critiques font de lui un point géopolitique majeur, avec des implications sécuritaires pour la Norvège, les Etats-Unis et l'OTAN.

Les questions de sécurité dans l'Arctique se sont aggravées avec la guerre en Ukraine, en 2022. Certains considèrent que les ouvertures russes visant à approfondir les liens avec la Chine renforcent la position de Pékin, posant ainsi un défi aux sept autres Etats arctiques (Canada, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède et Etats-Unis).

L'archipel revêt une importance stratégique particulière dont l'emplacement est crucial pour contrôler la péninsule russe Kola, qui abrite les sous-marins nucléaires stratégiques russes. En plus des richesses halieutiques, cet espace recèle de vastes gisements de minéraux métalliques.

L'autre défi pour la Russie concerne l'utilisation de la Norvège du Svalbard à des fins militaires, ce qui constitue une enfreinte à l'article 9 du Traité du Svalbard qui stipule : « La Norvège s'engage à ne créer ni à autoriser l'établissement d'aucune base navale dans les territoires spécifiés à l'article 1 et à ne pas construire des fortifications dans lesdits territoires, qui ne pourront jamais être utilisées à des fins de guerre » (Andreas, Otto & Max, 2023), bien que le Traité n'empêche pas ce pays d'avoir une présence militaire sur ou autour de l'archipel tant que l'objectif n'est pas « guerrier » (Beth, Vicky & Eriksen, 2022).

Le défi pour la Russie ne s'arrête pas à ce niveau, mais concerne la proximité du Svalbard avec la flotte du Nord sur la péninsule de Kola ainsi que la station norvégienne à Svalbard, l'une des plus grandes au monde et une éventuelle utilisation des données recueillies à des fins guerrières (Beth, Vicky & Eriksen, 2022). Ceci dit, il est peu probable que saper le régime juridique du Svalbard soit dans l'intérêt de la Russie (Andres, Anne-Kristin & Arild, 2020) (Todorov, 2015) le statu quo convient aux intérêts économiques russes ainsi qu'à la stabilité politique en mer de Barents.

Toutefois, la Norvège craint d'être soumise aux tentatives russes de contrôle si un conflit éclatait entre l'OTAN et la Russie. Certains se demandent si le Svalbard occupe réellement une position stratégique

étant donné les progrès technologiques des missiles balistiques à longue portée. Quoiqu'il en soit, il semble probable que le Svalbard restera une zone potentielle sous domination russe, car la Russie aura probablement l'intention de reconstruire sa posture de force et ses capacités dans l'Arctique, acquises dans la guerre en Ukraine et en réponse à l'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'OTAN (Colin & Njord, 2023).

En effet, l'utilisation militaire de l'archipel n'est pertinente que dans un conflit OTAN-Russie. Il n'est à ce moment admis que d'autres Etats de l'UE ou de l'OTAN puissent entraver la souveraineté de la Norvège sur ce territoire par une action militaire.

Pour ce qui est des Etats-Unis, avec sa Stratégie nationale 2022 pour l'Arctique, l'Administration Biden accorde une priorité particulière à la région. Il s'agit de quatre préoccupations : la sécurité, les changements climatiques et la protection de l'environnement, le développement économique durable, ainsi que la coopération et la gouvernance internationales (Wilson Center, 2022). En matière de sécurité, cette stratégie vise à étendre les capacités militaires et civiles pour la protection des intérêts américains dans la région (Coninsx, 2022). Cette Stratégie reconnaît que la montée des tensions géopolitiques, en particulier à la suite de la guerre en Ukraine, pourrait entraîner une concurrence géopolitique dans l'Arctique à l'avenir.

Pour les Etats-Unis, la position géographique du Svalbard pourrait jouer un rôle important dans le contrôle de l'accès à la flotte nord russe sur la péninsule de Kola, qui abrite la flotte russe de sous-marins nucléaires et constitue la principale cible de Washington dans le Grand-Nord (Osthagen, 2023). Selon la vision américaine, la guerre en Ukraine a permis à la Russie de recourir à des actions hybrides au Svalbard, à l'instar de l'usage de drones (Szabo, 2022). Pour ce faire, la Stratégie nationale américaine pour la région arctique reconnaît également la nécessité de faire face à ce risque, affirmant l'intention des Etats-Unis

de « réaliser des investissements ciblés pour améliorer stratégiquement les infrastructures de sécurité nécessaires à la réalisation de ces objectifs, tout en renforçant la résilience des infrastructures critiques pour se protéger contre le changement climatique et les cyberattaques » (White House, 2022). Compte tenu des effets des sanctions occidentales, si les tensions entre l'OTAN et la Russie continuent de s'intensifier, il serait fort probable que les deux parties accroissent leur recours à des tactiques hybrides autour du Svalbard, du moins à court et à moyen termes (Colin & Heather, 2021). Une telle scène géopolitique arctique, conjuguée aux effets de la guerre en Ukraine, devraient probablement stimuler la coopération sino-russe dans l'Arctique (Hsiung, 2022).

Conclusion

L'attention de la géopolitique à long terme va être orientée vers la maîtrise des sources d'énergie du plateau continental de la Mer de Barents et des autres régions de l'Arctique, en raison de leur très fort potentiel économique, de leurs ressources naturelles importantes et de leur situation stratégique. L'exploitation de ces ressources va dépendre de la sécurité des voies maritimes qui pourraient apparaître en raison du réchauffement climatique.

In fine, la problématique arctique est complexe, du fait de la dimension mondiale de la géopolitique de la région, car elle associe des enjeux économiques et commerciaux considérables sur fond de différends territoriaux. A cela, s'ajoute une militarisation de la région, d'où la probabilité d'une confrontation militaire dans la région qui n'est pas à écarter, la guerre en Ukraine a fait dissiper toute incertitude de recours à la guerre par les grandes puissances. En fait, les stratégies de puissance pourraient s'appliquer en Arctique comme ailleurs dans le monde. A cet effet, la géopolitique de l'Arctique nécessite une action collective pour le climat. Une approche unifiée de protection du climat peut permettre aux parties prenantes de l'Arctique de faire face à ces complexités et d'assurer un avenir durable pour la région et la planète.

Références

Ouvrages

1. Babin, J. (2015). *Arctique. Le grand jeu des puissances asiatiques*. Paris: Editions du CYGNE.
2. Garcin, T. (2013). *Géopolitique de l'Arctique*. Paris: Economica.
3. Jakobson, L., & Lee, S.-h. (2013). *The North East Asian States Interests in the Arctic and Possible Cooperation with the Kingdom of Denmark*. S. I. Institute, Éd.
4. Zbigniew, B. (1997), *Le Grand échiquier : L'Amérique et le reste du monde*. Bayard.

Périodiques

1. Garcin, T. (2014). Où en est la course à l'Arctique ? *Revue internationale et stratégique*, 3(95).
2. Garcin, T. (2014), janvier). Qui veut acheter le Groenland? *Alternatives internationales*(Hors-série) (14), pp. 34-35.
3. Granholm, N., & Wedin, L. (2015). L'Arctique : enjeu stratégique . *Revue Défense nationale*, 8(783).
4. Rénaux, L.-X. (2022). Réchauffement climatique en Arctique : une nouvelle donne géopolitique ? *Revue Défense nationale*((n° hors-série), pp. 239-240.
5. Rouet, S. (2019, novembre 25). En Russie des îles révélée à cause de la fonte des glaces. *GEO*.
6. Tonami, A., & Watters, S. (2012). *Japan's Arctic Policy : The Sum of Many Parts*. Nordic Institute of Asian Studie. (U. d. Copenhagen, Éd. Arctic Yearbook.

Sites web

1. Andreas, O., Otto, S., & Max, B. (2023), septembre 14. Arctic geopolitics: The Svalbard Archipelago, CSIS Briefs., Consulté le juin 20, 2024., sur Centre for Strategic and international Studies: <https://www.csis.org/analysis/arctic-geopolitics-svalbard-archipelago>
2. Andres, O., Anne-Kristin, J., & Arild, M. (2020). The Svalbard fisheries protection zone: how Russia and Norway manage an Arctic dispute. *Arctic and North*,(40), pp. 183-205. Récupéré sur https://arcticandnorth.ru/article_index_years.php?ELEMENT_ID-348131

3. Beth, M. P., Vicky, S., & Eriksen, I. (2022), avril 5. Ber Norge Stramme inn kontrollen med satellittstasjonene pa Svalbard” Asks Norway to better control satellite stations on Svalbard. Consulté le juin 20, 2024., sur NRK: <https://www.nrk.no/nordland/ber-norge-stramme-inn-kontrollen-med-satellittstasjonene-pa-svalbard-1-15911969>
4. Colin , W., & Heather , C. (2021), aout 26. Hybrid CoE Strategic Analysis 28: HybridThreats in the Arctic: Scenarios and Policy Options in a Vulnerable Region. Consulté le mai 5, 2024, sur Hybrid CoE: <https://www.hybridcoe.fi/publications/hybrid-coe-strategic-analysis-28-hybrid-threats-in-the-arctic-scenarios-and-policy-options-in-a-vulnerable-region/>
5. Colin, W., & Njord , W. (2023), janvier 25. The Russian Arctic Threat: Consequences of the Ukraine War. Consulté le 05 mai 2024, sur CSIS: <https://www.csis.org/analysis/russian-arctic-threat-consequences-ukraine-war>
6. Coninsx, M.-A. (2022), décembre 15. Marie-Anne Coninsx, The New US Arctic Strategy. Welcome Back, America! Consulté le mai 05, 2024, sur EGMONT: Egmont, December15, 2022, <https://www.egmontinstitute.be/the-new-us-arctic-strategy-welcome-back-america>
7. Department Of Defense, Arctic Strategy. (2019), juin. Report to Congress. Consulté le juin 12, 2024, sur U.S Departement of Defense: <https://media.defense.gov/>
8. Gosset, N. ((s.d), Ressources et enjeux stratégiques dans l’Arctique. Un retour de la géopolitique. I. R. Belgique, Éditeur Consulté le février 12, 2024, sur <https://www.defense-institute.be/wp-content/uploads/2021/02/ss-145.pdf>
9. Groenland. (2022), novembre 19. Consulté le mai 15, 2023, sur Donneesmondiales: in : www.donneesmondiales.com
10. Hsiung, C. W. (2022). China’s Perspective on Russia: Assessing How Beijing Views and Values Its Relationship with Moscow Now and Later . Consulté le mai 5, 2024, sur FOI: <https://www.foi.se/rapportsammanfattning?reportNo=FOI-R-5267-SE>
11. Le Conseil de l’Arctique. (2015). Récupéré sur Observatoire de l’Arctique: observatoire-arctique.fr
12. Marlène, L. (2022), mars. La stratégie arctique de la Russie, une stratégie de puissance et ses limites . Consulté le février 12, 2024, sur IFRI: <https://www.ifri.org>
13. Osthagen, A. (2023), Hybrid CoE Paper18: The Arctic after Russia’s Invasion of Ukraine: The Increased Risk of Conflict and Hybrid Threats May 10, 2023,. Consulté le mai 05, 2024, sur Hybrid CoE: <https://www.hybrdcoa.fi/publications/hybrid-coe-paper-18-the-arctic-after-russias-invasion-of-ukraine-the-increased-risk-of-conflict-and-hybrid-threats>

14. President George W.Bush. (2009), Le 9 janvier, le Président Bush junior présente une "Politique américaine dans la région arctique" (NSPD-66, HSPD-25) qui remplaça celle de 1994, in : , consulté le 05 janvier 2024. Consulté le janvier 5, 2023, sur Federation of American Scientists: <http://www.fas.org/irp/offdocs/nspd/nspd-66.htm>
15. Szabo, Z. (2022),. Nato Allies to Aid Norway in Protecting and Securing Energy Installation octobre 3. Consulté le mai 5, 2024, sur Upstream: <https://www.upstreamonline.com/safety/nato-allies-to-aid-norway-in-protecting-and-securing-energy-installations/2-1-132546>
16. White House. (2022), octoberNational Strategy for Arctic Region . Consulté le mai 5, 2024., sur White House: <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2022/10/National-Strategy-for-the-Arctic-Region.pdf>
17. Wilson Center(2022), Unpacking the 2022 US National Strategy for the Arctic Region. Consulté le mai 05, 2024., sur Wilsoncenter:, Wilson Center, <https://www.wilsoncenter.org/event/unpacking-2022-us-national-strategy-arctic-region>